

2024-11-18
2023-5035
Conteneur

GROUPE

9

HERBICIDE

HERBICIDE DESTROYER^{MD} 540 GLYPHOSATE

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

COMMERCIAL (AGRICOLE et INDUSTRIEL) + USAGE RESTREINT

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 g/L, présent à l'état de sel de potassium

No. D'HOMOLOGATION 32945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET: 10 L à 1020 L

Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
Ph: 1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd
PO Box 1400
Saskatoon, SK S7K 3N9
Canada
Ph: 1-844-269-3276

ASTRAL^{MC}, BUCK^{MD}, CANUCK^{MD}, CLOBBER^{MD}, DESTROYER^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, METEOR^{MD}, MPOWER^{MD}, QUIZ^{MD}, and STALLION^{MD} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.

DANGEREUX EN CAS D'INHALATION.

CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU

Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.

Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Portez une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparations.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON DOUBLÉ (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de AgraCity Crop & Nutrition Ltd. communiquer au: 1-844-263-3276.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinée à l'humaine ou animale.
Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Livret

GROUPE

9

HERBICIDE

HERBICIDE DESTROYER^{MC} 540 GLYPHOSATE

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

COMMERCIAL (AGRICOLE et INDUSTRIEL) + USAGE RESTREINT

Solution

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 g/L, présent à l'état de sel de potassium

No. D'HOMOLOGATION 32945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET: 10 L à 1020 L

Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
Ph: 1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
PO Box 1400
Saskatoon, SK S7K 3N9
Canada
Ph: 1-844-269-3276

ASTRAL^{MC}, BUCK^{MD}, CANUCK^{MD}, CLOBBER^{MD}, DESTROYER^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, METEOR^{MD}, MPOWER^{MD}, QUIZ^{MD}, and STALLION^{MD} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

2.0 Information

3.1 MISES EN GARDE

- 3.2 Premiers soins
- 3.3 Renseignements toxicologiques
- 3.4 Mises en garde environnementales
- 3.5 Dangers chimiques ou physiques
- 3.6 Entreposage
- 3.7 Élimination

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.1 MÉLANGE ET APPLICATION

- 5.2 Précautions
- 5.3 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application
- 5.4 Zones tampons de pulvérisation.

6.1 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

- 6.2 Mauvaises herbes annuelles
- 6.3 Mauvaises herbes vivaces
- 6.4 Arbres et broussailles

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

- 7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**
- 7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**
- 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs
- 7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles
- 7.5 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola Roundup Ready^{MD}
 - 7.5.1 Mélanges en cuve
 - 7.5.2 Production de Semence d'hybrides de Canola Roundup Ready
- 7.6 **Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soja Roundup Ready**
 - 7.6.1 Mélanges en cuve
- 7.7 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs contenant la technologie Roundup Ready 2
 - 7.7.1 Mélanges en cuve
- 7.8 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés des betteraves à sucre Roundup Ready

8.1 **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES**

8.2 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**

8.3 Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces

8.3.1 Chiendent

8.3.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs

8.3.3 Chardon des champs

8.3.4 Linaire vulgaire

8.3.5 Pissenlit

8.3.6 Suppression de luzerne avec un mélange en cuve de 2,4-D

8.3.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces

9.1 **TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES**

9.2 Avant la plantation – Toutes les cultures

9.2.1 Avant la plantation - Mélanges en cuve - le soja

9.2.2 Avant la plantation - Mélanges en cuve - le maïs

9.3 Traitement des résidus de cultures

9.4 Traitement localisé (dans une culture)

9.5 Traitement des terres en jachère

9.6 Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol

9.6.1 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)

9.6.2 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'**HERBICIDE BUCK^{MD}** ou **Pardner^{MD}**

9.6.3 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'**HERBICIDE KAMIKAZE** ou l'**Herbicide**

PURSUIT^{MD}

9.6.4 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec **MCPA**

9.6.5 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'**HERBICIDE CANUCK** ou **Buctril^{MD} M**

9.6.6 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec **MCPA amine**

9.6.7 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** plus l'**HERBICIDE MPOWER EXTRA**

9.6.8 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'herbicide **Banvel^{MD} II**

9.7 Légumineuses et graminées fourragères

9.8 Rénovation des pâturages

9.9 Production de semences fourragères

9.10 Application avant la récolte - suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit avant la récolte; suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et gestion de la récolte

9.10.1 Directives pour la période d'application avant la récolte

9.10.2 Application aérienne avant la récolte

9.11 Plantations d'arbres

9.12 Arbres, Vignes, arbustes fruitiers et autres cultures

9.13 Équipement sélectif

10.1 **USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RECRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES**

10.2 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**

10.3 Renseignements sur l'application – terres non agricoles

10.3.1 Application terrestre – tous les usages sur les terres non agricoles

10.3.2 Suppression de la salicaire commune

10.4 Application sélective pour les terres non agricoles

10.5 Gazons

10.6 Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles

10.7 Application aux souches

L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes de travail minimal du sol; en post-émergence dans les variétés de canola , soja, de maïs et des betteraves à sucre c.-à-d les variétés portant le gene Roundup Ready ; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soja, pois chiches, lupins sec, fèves des marais (sèches) et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers et châtaigniers et Noyer de Siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperges, ginseng nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

2.0 INFORMATION

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de AgraCity Crop & Nutrition Ltd, communiquer au: 1-844-269-3276.

3.1 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.
DANGEREUX EN CAS D'INHALATION.
CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU
Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et les chargement, et le nettoyage et les réparations.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles

3.2 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.3 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.4 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

3.5 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU CUVES DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels cuves ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.6 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinée à l'humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.7 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

4.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Les zones de tampon de pulvérisation indiquées sous la section 5,3 devraient être respectées.

L'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

5.1 MÉLANGE ET APPLICATION

5.2 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Appliquer le produit seulement lorsque le potentiel de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.3 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE AVEC DE L'EAU

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le cuve de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le cuve est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau.

L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du cuve.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de cet herbicide dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

PROCÉDÉ DE MÉLANGE EN CUVE

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant les produits d'association du mélange en cuve, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le cuve:

- 1 Remplissez le cuve de pulvérisation à 3/4 d'eau.
- 2 Commencez l'agitation et la maintenir tout le long des opérations de mélange et de pulvérisation.
- 3 Ajoutez la quantité exigée du produit d'association du mélange en cuve.
- 4 Rincer le cuve de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 5 Si on utilisant un système de chargement d'herbicide - assurez-vous que le cuve de chargement et les lignes à la pompe sont vides et rincés avec de l'eau avant d'ajouter le produit d'association de mélange de cuve.
- 6 Ajoutez la quantité requise l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**.
- 7 Rincer le cuve de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 8 Si on utilise un système de chargement d'herbicide - assurez-vous que le cuve de chargement et les lignes à la pompe sont rincés avec de l'eau et videz avant de commencer l'opération de pulvérisation.

Toujours commencer et finir les opérations de mélange et de pulvérisation avec un système propre.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe – Appliquer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires – Appliquer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET APPAREILS À GRAND VOLUME

(pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes » (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67 pour cent de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34 pour cent (1,34 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soja, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12).

ÉQUIPEMENT AÉRIEN

L'application aérienne peut être utilisée seulement pour la répression des mauvaises herbes avant la récolte. Consulter les sections 5.3 et 9.9.2 pour plus de précisions sur l'application.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSEMENT EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'exède pas 65% de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doit être configuré pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-269- 3276. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

5.4 ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Dans le cas de l'application dans des emprises et les utilisations forestières, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Seigle, canneberge, pâturage, jachère d'été, toutes les autres cultures pour le traitement présemis seulement, avelines ou noisettes au présemis seulement, ginseng – nouveau potager	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de Roundup Ready pour la production de graines	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1
Mais (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur pneumatique (y compris par nébulisateur)			
Pâturage	1	20	30
Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	3*
Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	30*

Espèces agricoles et zones non cultivées	Type de voilure	Nombre maximal d'applications	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
			Habitats aquatiques	Terrestrial habitats
Espèces agricoles et méthode d'application aérienne				
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure fixe	2	20	35
	Voilure tournante	2	20	30

* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur les bases militaires.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

6.1 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.2 MAUVAISES HERBES ANNUELLES GRAMINÉES ANNUELLES

MAUVAISES HERBES ANNUELLES GRAMINÉES ANNUELLES	
Blé spontanée	<i>Triticum spp.</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>
Digitaire astringente	<i>Digitaria ischaemum</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>
Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crusgalli</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Ivraie de Perse	<i>Lolium persicum</i>
Maïs spontané	<i>Zea mays</i>
Orge spontané	<i>Hordeum spp.</i>
Panic d'automne	<i>Panicum dichotomiflorum</i>
Panic millet sauvage	<i>Panicum miliaceum</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Sétaire géante	<i>Setaria faberii</i>
Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>
Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i>

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES	
Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Canola (colza) spontané	<i>Brassica spp.</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Crépis de toits	<i>Crepis tectorum</i>
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Érodium cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i>
Gaillet gratteron	<i>Gallium aparine</i>
Kochia à balais	<i>Kochia scoparia</i>
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>
Laitue scariole	<i>Lactuca scariola</i>
Lin spontané	<i>Linum spp.</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>
Mauve à feuilles rondes	<i>Malva pusilla</i>
Morelle à trois fleurs	<i>Solanum triflorum</i>
Morelle noire de l'est	<i>Solanum ptycanthum</i>
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>
Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Renouée de Pennsylvanie	<i>Polygonum pensylvanicum</i>
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
Renouée scabre	<i>Polygonum scabrum</i>
Sagesse-des-chirurgiens	<i>Descurainia Sophia</i>
Saponaire des vaches	<i>Saponaria vaccaria</i>
Silène noctiflore	<i>Silene noctiflora</i>
Soude roulante	<i>Salsola pestifer</i>
Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>
Stellaire Moyenne	<i>Stellaria media</i>
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>
Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia angustifolia</i>
AUTRES	
Cuscuta	<i>Cuscuta spp.</i>

6.3 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACES	
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Chiendent commun	<i>Elytrigia repens</i>
Muhlenbergie feuillée	<i>Muhlenbergia frondosa</i>
Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Linaigrette	<i>Eriophorum chamissonis</i>
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>

Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>
MAUVAISES HERBES VIVACES À FEUILLES LARGES	
Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>
Herbe à puce	<i>Rhus radicans</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Luzerne	<i>Medicago spp</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Renouée du Japon	<i>Polygonum cuspidatum</i>
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>

6.4 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne	<i>Alnus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>
Cèdre	<i>Thuja spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lornica villosa</i>
Comptonie à feuilles d'asplénie	<i>Comptonia peregrina</i>
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga spp.</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>
Framboisier/Ronce remarquable	<i>Rubus spp.</i>
Kalmie à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Peuplier	<i>Populus spp</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Rhododendron du Canada	<i>Rhododendron canadense</i>
Saule	<i>Salix spp.</i>
Spirée à larges feuilles	<i>Spiraea latifolia</i>
Symphorine de l'Ouest	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Viorne cassinoïde	<i>Viburnum cassinoides</i>

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
0,5	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétairie verte, orge spontané, blé spontanée Canola (colza) spontané non Roundup Ready, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment ADJUVANT ASTRAL ^{MC} , Agral ^{MD} 90, Ag Surf ^{MD} et Companion ^{MC} . S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 0,67 L/ha.
0,67	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en cuve pour les options de suppression (7.2).
0,83 –1,27	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome des toits, sétairie géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Consulter la section du mélange en cuve pour les autres options de suppression (7.2). * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
1,5	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau de mélange en cuve (7.2).
2,33	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau de mélange en cuve (7.2).

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les doses de 0,5 à 2,33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/100m², respectivement.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE MÉLANGE EN CUVE

POUR LES TERRES EN JACHÈRES ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	L' herbicide Banvel II
TAUX (L/ha)	0,5 – 0,67	0,29
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, Canola (colza) spontané Roundup Ready, moutarde des champs, sagesse-des- chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en jachère seulement. Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE au taux de 0,67 L/ha seulement. ** Répression seulement. Consulter les autres mélanges en cuve pour les options de suppression. • Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3. 	
TAUX (L/ha)	0,61 – 1,27	0,31
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, ivraie de Perse Canola (colza) spontané Roundup Ready, moutarde, des champs, sagesse-des- chirurgiens, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, renouée liseron*, renouée (spp.)	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs- cultivé seulement (ne pas appliquer au maïs sucré). • Certaines cultures à larges feuilles (par ex. lentilles, pois, canola et lin) peuvent être avariées par l'application de ce produit avant l'ensemencement et ne devraient donc pas être semées dans un champ traité avec ce produit. • Graminées annuelles – appliquer n'importe quand entre l'émergence et l'épiaison. • Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. • La dose supérieure de ce produit devrait être utilisée lorsque les conditions de croissance des mauvaises herbes sont défavorables (comme une sécheresse). * Stade de 1 à 4 feuilles 	

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	HERBICIDE BUCK ou Herbicide Pardner
TAUX (L/ha)	0,5 – 0,67	1,25
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Céréales spontanées*, sétaire verte, Canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement. • Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Taux de 0,67 L pour la répression seulement. • Consulter les autres mélanges en cuve pour les options de suppression. • Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3. 	

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	2,4-D ^A
TAUX (L/ha)	0,83 – 1,27	0,6 – 0,9 ⁴ OU 1,2 – 1,5 ⁵
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse, Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready (1 à 4 feuilles)⁴, bardanette épineuse⁴, barbane⁴, lampourde glouteron⁴, plantain majeur⁴, vergerette annuelle⁴, caméline faux lin⁴, fausse herbe à poux⁴, salsifis majeur⁴, moutardes⁴ (sauf pour moutarde des chiens et moutarde- tanaïs), laitue scariole⁴, herbe à poux⁴, ansérine de Russie⁴, bourse-à-pasteur⁴, la grande ortie⁴, mélilot⁴, euphorbe à feuilles de thym⁴, radis sauvage⁴, inule aulnée⁴</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready 4 à 6 feuilles)⁵, laitron potager⁵, stellaire moyenne⁵, pourpier potager⁵, moutarde des chiens⁵, moutarde tanaïs⁵, chénopode glauque⁵, séneçon vulgaire⁵, galinsoga cilié⁵, épervière⁵, prunelle vulgaire⁵, renouée des oiseaux⁵, lépidie densiflore⁵, matricaire odorante⁵, amarante fausse-blite⁵, pourpier potager⁵, petite oseille⁵, renouée scabre⁵, amarante blanche⁵, abutilon⁵, Canola (colza) spontané⁵</p>	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. • Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. ⁴ Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 – 420 g m.a./ha). ⁵ Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Utiliser un minimum de 80 litres d'eau par hectare lorsque des formulations de 2.4D amine sont utilisés à ces concentrations 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle.
--	---

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	2,4-D ^B
TAUX (L/ha)	0,5 – 0,67	1,2
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Céréales spontanées*, folle avoine* et sétaires vertes* Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, Chénopode blanc**, soude roulante**	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en jachère seulement. • Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaires vertes. ** Répression seulement. Consulter les autres mélanges en cuve pour les options de suppression. • Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3. 	

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	MCPA ^C 500g/L formulation de 500 g/L; pour les autres formulations, régler les taux en conséquence
TAUX (L/ha)	0,83 – 1,27	0,5 – 0,7 ¹ OU 0,5 – 1,0 ²
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaires vertes, brome des toits, sétaires géantes, ivraie de Perse, Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)^{1,2}, bardanette épineuse³, barbane³ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin³, sagesse-des-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tanaïsie), laitue scariolle³, herbe à poux³, amarante à racine rouge³, ansérine de Russie³, bourse-à-pasteur³, tabouret des champs³, (thlaspi des champs)³, vesce³, radis sauvage³, tournesol sauvage³</p>	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. • Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4- feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. 	

	<p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.</p> <p>1 Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 à 0,7 L/ha (250 – 350 g m.a./ha) avant les pois de grandes cultures.</p> <p>2 Appliquer MCPA au taux de 0,5 à 1,0 L/ha (250 – 500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs- cultivé^C, le maïs sucré^C, le seigle et le lin.</p> <p>3 Appliquer MPCA au taux de 0,7 à 1,0 L/ha (350 – 500 g m.a./ha) seulement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs- cultivé^C, le maïs sucré^C, le lin et le pois de grandes cultures^C.
--	--

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	L'HERBICIDE CANCK ou l'herbicide Buctril M
TAUX (L/ha)	0,83 – 1,27	0,5 – 1,0 ¹
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)^{1,2}</p> <p>Jusqu'au stade de 4 feuilles² : renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des- chirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais³, soude roulante³, matricaire inodore⁴, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon⁵, neslie paniculée, morelle noire d'Amérique</p> <p>Jusqu'au stade de 6 feuilles² : morelle à trois fleurs.</p> <p>Jusqu'au stade de 8 feuilles² : renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, vélar fausse- giroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire</p> <p>Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)² : chardon des champs, laiteron des champs</p>	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. • Aucun agent tensio-actif n'est exigé. <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3- à 4- feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.</p> <p>1 Appliquer l'HERBICIDE CANUCK ou l'herbicide Buctril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280 – 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées.</p> <p>2 Appliquer l'HERBICIDE CANUCK ou l'herbicide Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha) seulement.</p> <p>3 Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut.</p> <p>4 Annuelles printanières seulement.</p> <p>5 Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut.</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau.
--	---

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence)
TAUX (L/ha)	0,83 – 1,27	0,5 – 0,7
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse, Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)³, bardanette épineuse⁴, bardane⁴ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin⁴, sagesse-des-chirurgiens⁴, chénopode blanc⁴, moutardes⁴ (sauf des chiens et tanaïse), laitue scariole⁴, herbes à poux⁴, amarante à racine rouge⁴, ansérine de Russie⁴, bourse-à-pasteur⁴, tabouret des champs⁴, (thlaspi des champs)⁴, vesce⁴, radis sauvage⁴, inulne aunée⁴</p>	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte Aucun agent tensio-actif n'est exigé. <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.</p> <p>³ Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 – 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois chiches.</p>	

	<p>4. Appliquer MCPA amine au taux de 0,7 (350 g m.a./ha) seulement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour les lentilles et les pois chiches. Sous des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond, des pluies brèves après l'ensemencement, des dommages peuvent être causés aux semis émergents dans les recouvrements du pulvérisateur.
--	---

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	L'HERBICIDE MPOWER EXTRA
TAUX (L/ha)	0,83 – 1,27	10 g/ha (7,5 g m.a./ha)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Céréales spontanées, chardon des champs, (suppression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigeron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des- chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	
COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Employer ce mélange en cuve sur les terres en jachère ou avant le semi du blé et de l'orge. • Se référer à l'étiquette HERBICIDE MPOWER EXTRA pour l'étape appropriée de croissance des mauvaises herbes. • Ajouter 350 ml/ha d'un agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3. 	

♦ Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1).

^B 0,56 kilogrammes m.a./ha (2,4-D). ^B, ^A Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

^C Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs, et du pois de grandes cultures.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE :

Ajout d'un agent tensio-actif- Tous les mélanges en cuve comprenant l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** en vue du supprimer des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple l'ADJUVANT ASTRAL, Agral 90, Ag Surf. Se référer à la section 7.2 pour des recommandations. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

L'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et application**" (5.0).

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA NON SENSIBLE AU ROUNDUP READY.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections “**Renseignements généraux**” (4.0) et “**Mélange et application**” (5.0).
- Appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** seulement au canola Roundup Ready, tel qu'indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** à un stade avancé (stade 4 à 6 feuilles) de la culture. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola Roundup Ready.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY	
TAUX (L/ha)	0,55 – 1,27
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	0 à 6 feuilles
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Graminées annuelles</u> Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq
	<u>Annuelles à feuilles larges</u> Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané non-Roundup Ready, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium cicutaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***
	<u>Vivaces (répression)**</u> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit
	<u>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</u> Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****

<p>COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. • Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. <p>* La dose de 0,83 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n'importe quel stade de croissance des plants. La dose inférieure permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles.</p> <p>** Seulement une application à la dose de 0,83 L/ha est nécessaire.</p> <p>*** Une application de rappel à la dose de 0,83 L/ha est nécessaire.</p> <p>**** Deux applications successives à une dose de 0,83 L/ha sont requises ou une seule application de 1,27 L/ha.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une application de rappel, veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé. • Une dose maximum de 1,66 L/ha est permise après la levée de la culture.
---	--

7.5.1 MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer tout au long de la saison les parties aériennes du chardon des champs et supprimer le sarrasin dans les variétés de canola Roundup Ready, appliquer un mélange en cuve de 0,28 L/ha d'HERBICIDE CLOBBER^{MC} ou d'herbicide Lontrel^{MD} 360 avec 0,83 L/ha d'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE, dans 100 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque le canola est au stade 2 à 6 feuilles. Se référer à l'étiquette de l'HERBICIDE CLOBBER ou de l'herbicide Lontrel 360 et à l'étiquette de l'herbicide DESTROYER 540 GLYPHOSATE pour une liste des autres mauvaises herbes supprimées, le moment de l'application, les volumes d'eau et les précautions d'emploi.

7.5.2 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA ROUNDUP READY

Pour utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola ROUNDUP READY

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE peut-être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride non Roundup Ready dans les champs de production de semences contenant des lignées Roundup Ready et non Roundup Ready. Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences non Roundup Ready peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE dans 50-200 litres d'eau à l'hectare. Des applications séquentielles (**maximum de 2 applications**) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences mais la dose maximale ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY

REMARQUE : LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY	
TAUX(L/ha)	1,67
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, soude roulante, Canola (colza) sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à- pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, erodium ciculaire, sagesse- des-chirurgiens, crépis des toits L'asclépiade commune^{1,2}, souchet comestible^{1,2}, liseron des champs², chardon des champs, laiteron des champs , muhlenbergie feuillée Sicyos anguleux (<i>Sicyos angulatus</i>³) haricot adzuki spontané (<i>Vigna angularis</i>)⁴ ⁵L' armoise Bisannuelle (<i>Artemisia biennis</i>)</p>
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. • Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade de floraison soja. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. • La Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées. <p>¹ Une seule application de 1,67 L/ha pour suppression seulement.</p> <p>² Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, mauve à feuilles rondes et liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.</p> <p>³ Deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Appliquer entre les stades de développement de 1 à 18 feuilles. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application</p> <p>⁴ Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la 4^e feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4^e feuille trifoliée et en croissance active.</p> <p>⁵ Appliquer seulement une fois par saison, au taux de 1,67L/ha.</p> <p>L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles and en croissance active.</p>

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY	
TAUX(L/ha)	3,33
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, ainsi que la morelle de la Caroline ⁶ et l'acnide tuberculée ⁶⁷
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées. <p>⁶ Pour la suppression de la morelle de la Caroline (<i>Solanum carolinense</i>) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles.</p> <p>⁶ Pour la suppression de l'acnide tuberculée (<i>Amaranthus tuberculatos</i>), appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles. Utiliser 3,33 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application</p> <p>⁷ Pour la suppression de l'acnide tuberculée, utiliser le plus haut taux si les mauvaises herbes sont au-delà du stade de 6 feuilles.</p>

- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.6.1 MÉLANGES EN CUVE

L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT

L'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT peut être mélangé avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE à une dose de 1,67 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage.

L'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT peut être appliqué dans 100 – 200 litres d'eau propre par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soja Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommandée pour les infestations importantes. Ce mélange en cuve est recommandé surtout pour le soja semé à des espacements de 50 centimètres (20 pouces) ou plus lorsqu'une seule application est requise.

Mélange: Ajouter et mélanger l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT au cuve tel qu'indiqué sur l'étiquette de l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT. Ajouter ensuite l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE et de l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT sur les variétés de Soja Roundup Ready.

Une seule application par saison de l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE à 1,67 litres par hectare mélangé en cuve avec l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE plus l'herbicide FirstRate^{MC} (pour l'utilisation dans l'Est du Canada seulement)

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la germination tardive des mauvaises herbes suivantes: petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine, grande herbe à poux. L'herbicide FirstRate peut être mélangé en cuve avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** à un taux de 0,83 - 1,67 litres par hectare. Utiliser 20,8 grammes par hectare d'herbicide FirstRate.

Ne pas récolter les plants de soja pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soja avant 65 jours après application.

Seulement une application par saison de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** mélangé à l'herbicide FirstRate est autorisée.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec avec l'herbicide Classic^{MC} 25 DF*

Pour une suppression tout au long de la saison, du pissenlit, du laiteron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF au taux de 36 grammes par hectare plus l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** au taux de 1,67 litre par hectare. Ajouter un agent tensio-actif non ionique tel qu'ADJUVANT ASTRAL, Agral 90, Citowett^{MD} plus, ou Ag-Surf à 0,2 % v/v. Appliquer quand le soja est à l'étape 1-3 trifoliée; quand les pissenlits et les laitrons potagers sont moins de 15 centimètres de hauteur et de largeur; et quand le souchet comestible est l'étape de 8 feuilles. EMPLOYER CE MÉLANGE EN CUVE SEULEMENT SUR LE SOJA AVEC LE TRAIT ROUNDUP READY.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Classic 25 DF pour les instructions sur la replantation avec d'autres cultures.

*Employer ce mélange en cuve seulement dans les cas d'infestation sévère de souchet comestible

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE METEOR ou l'herbicide Sencor^{MD} 75 DF pour la suppression de l'arroche étalée (l'Est du Canada seulement)

Pour la suppression de l'arroche étalée, appliquer l'HERBICIDE METEOR ou l'herbicide Sencor 75 DF comme traitement de pré-semis au taux de 0,75 – 1,1 kg de produit par hectare sur des sols à texture moyenne ou au taux de 1,1 – 1,5 kg de produit par hectare sur des sols à texture fine plus l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** au taux de 1,67 litres par hectare. Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière. Appliquer quand l'arroche étalée a atteint le stade de croissance de la 10 feuille.

Seulement une application par année est permise. Consulter le tableau intitulé l'HERBICIDE METEOR ou l'herbicide SENCOR 75 DF utilisé seul en prélevée' pour les taux spécifiques basés sur la texture du sol et la matière organique.

La suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II, ou l'herbicide Assure II peut être mélangé en cuve avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et 0,25 - 0,38 litre de l'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II, ou l'herbicide Assure II.

La plus forte dose d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec L'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II , ou l'herbicide Assure^{MC} II

MÉLANGE EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	L'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II , ou l'herbicide ASSURE II
TAUX(L/ha)	1,67 – 3,33	0,25 – 0,38
Stade de croissance du plant	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison.	
Mauvaises herbes supprimées♦	Du maïs spontané Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles du maïs.	
Commentaires	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.	

* Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en cuve.

- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Mélange: Ajouter et mélanger l'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II, ou l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II, ou l'herbicide Assure II, puis ajouter l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en cuve peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en cuve de l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE et de l'HERBICIDE QUIZ, l'HERBICIDE QUIZ II, ou l'herbicide Assure II au Soja Roundup Ready.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2	
TAUX (L/ha)	1,67
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦♦	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage</p> <p>Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané non-Roundup Ready, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse- à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des- chirurgiens, crépis des toits</p> <p>L'asclépiade commune^{1,2}, souchet comestible^{1,2}, mauve à feuilles rondes², liseron des champs², chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée</p>
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	<p>¹ Une seule application de 1,67 L/ha pour la suppression seulement.</p> <p>² Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application utiliser deux applications. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. • Pour la deuxième application, vérifier que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active, du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. • La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées
TAUX (L/ha)	3,33
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci- dessus
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

- ◆ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront supprimées.

7.7.1 MÉLANGES EN CUVE

Pour le mélange en cuve, ajouter l'herbicide selon les instructions indiquées sur l'étiquette de produit et ensuite l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** selon les instructions de cette étiquette (section 5).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MÉLANGES EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	atrazine*
TAUX	1,67 L/ha	0,75 – 1,0 kg m.a./ha atrazine
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Jusqu'au stade de la 5 ^e feuille inclusivement.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ◆	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Le mélange en cuve devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. • Utiliser la plus forte dose d'atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes. 	

MÉLANGES EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	Peak ^{MD} 75 WG Herbicide	Banvel II Herbicide	agent tensioactif non ionique
TAUX	1,67 L/ha	13,3 g/ha	0,3 L/ha (480 g m.a./l formulation)	(0,2% v/v)
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 5 feuilles inclusivement			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ◆	Canola spontané non sensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.			
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Le mélange en cuve est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins) 			

MÉLANGES EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	MARKSMAN HERBICIDE ^{MD}
TAUX	1,67 L/ha	2,5 – 3,7 L/ha
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Jusqu'au stade de la 5 ^e feuille inclusivement.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ◆	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Le mélange en cuve devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. • Utiliser la plus forte dose de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes. 	

MÉLANGES EN CUVE		HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	2,4-D HERBICIDE**
TAUX Une application :		1,67 L/ha	0,56 – 1,12 L/ha
TAUX Deux applications :	Première Application	1,67 L/ha	0,56 L/ha
	Deuxième Application	1,67 L/ha	0,42 – 0,56 L/ha
STADE DE CROISSANCE DU PLANT		Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦		Canola spontané non sensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)		<ul style="list-style-type: none"> Le mélange en cuve est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins). 	

MÉLANGES EN CUVE	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE	Dyvel ^{MD} DSp herbicide liquide
TAUX	1,67 (L/ha)	1,1 L/ha
STADE DE CROISSANCE DU PLANT	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée)	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	Canola spontané non sensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	
COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)	Le mélange en cuve est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).	

* Les doses de 0,75 – 1,0 kilogrammes par hectare de matière active d'atrazine sont équivalentes à 1,56 – 2,08 litres par hectare d'Aatrex^{MD} Liquide 480.

** Ajouter 500 g de matière active par litre de la formulation de 2,4-D. Rajuster en conséquence les doses pour les autres formulations de 2,4-D. Utiliser seulement des formulations d'ester peu volatil ou amine de 2,4-D. Une application de 2,4-D peut endommager certains maïs hybrides. Avant d'appliquer ce mélange en cuve, l'utilisateur devrait communiquer avec son fournisseur de semences de maïs pour savoir si le maïs hybride à traiter est sensible au 2,4-D.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.8 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE NON ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre Roundup Ready appliquer 0,83 – 1,67 litres par hectare de Renegade HC Herbicide Liquide. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.

Ne pas dépasser quatre applications **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans une culture betteraves à sucre Roundup Ready. Attendre au moins 10 jours entre les applications.

Ne pas récolter dans les 30 jours suivant le traitement dans les betteraves à sucre Roundup Ready.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE

MAUVAISES HERBES	APPLICATION		
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67	50 - 300
	COMMENTAIRES <ul style="list-style-type: none"> Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus d'informations. Pour les volumes d'eau supérieurs (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous. 		
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des volumes d'eau élevés)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67 – 4,67	50 - 300
	COMMENTAIRES <ul style="list-style-type: none"> Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les doses plus fortes que 1,67 L/ha donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha). Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus d'informations. 		

MAUVAISES HERBES	APPLICATION		
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	1,67	50 - 100
	COMMENTAIRES		
	<ul style="list-style-type: none"> Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chardons des champs" de la section 8.2.3 pour plus d'informations 		
Chardon des champs	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Stade du bouton ou après	3,17 – 4,67	100 - 300
	COMMENTAIRES: Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.		
Liseron des champs	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Pleine floraison ou après	4,67 – 8	100 - 300
	COMMENTAIRES: Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.		
Asclépiade commune*	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 – 100
	Stade du bouton à la pleine floraison	8	100 - 300
	COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Consulter la section 9.9 "Application avant la récolte" pour plus d'informations. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous à la bonne étape pour la suppression, par conséquent des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaire. 			
Linaire vulgaire	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Stade végétatif (terre en jachère)		
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 - 100
	COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère. Consulter les notes à la rubrique "Linaire vulgaire" de la section 8.2.4 (terre en jachère) ou 9.9 "Application avant la récolte" pour plus d'informations. 			
Luzerne	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	2,47 – 3,33	50 - 300
	COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. Pour les applications printanières et la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, consulter la section 8.2.6. 			

MAUVAISES HERBES	APPLICATION		
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
Pissenlit	< 15 cm	1,67	50 – 100
	> 15 cm	2,47 – 3,33	50 – 300
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 - 100
	COMMENTAIRES		
	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux. • Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. • Consulter la section 8.2.5 “Pissenlit” pour plus d’informations. • Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 “Avant la récolte” pour plus d’informations. 		
Orge queue d'écreuil	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Du semis à l'épiaison	1,67 – 3,33	50 - 100
	COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. • Appliquer de plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive. 			
Autres vivaces (Consulter la liste à la section 6.2)	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)
	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	4,67 – 8	100 - 300
	COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. 			

* **REMARQUE:** Pour le traitement localisé, appliquer 80 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les doses de 1,67 à 8 litres par hectare sont équivalentes à environ 17 à 80 mL/100m², respectivement).

8.3 RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.3.1 CHIENDENT

Pour la **suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne:** appliquer au printemps 1,67 litres par hectare de ce produit avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des plants de chiendent compte de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent tout au long de la saison de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les **cultures fourragères**, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.3.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** aux fins de la suppression du chiendent:

- ADJUVANT ASTRAL
- Agral 90
- Ag Surf

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

8.3.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1 Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
- 2 Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE ET DE BANVEL II

Pour la suppression du chardon des champs (et du laitron des champs) des terres en jachère ou pour les résidus de culture appliquer 1,13 litres par hectare de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et 1,25 litres par hectare de Banvel II dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple l'ADJUVANT ASTRAL, Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats sur des terres en jachère travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en cuve aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant une gelée destructrice.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en cuve, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soja, du maïs-cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.3.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la liniaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1 Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
- 2 Laisser repousser la liniaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 centimètres ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter la liniaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.3.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.3.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN CUVE DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 1,67 à 3,33 litres de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 1,67 à 3,33 litres de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** par hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** quand les herbes vivaces prévalent.

8.3.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application. Consulter les recommandations des tableaux « Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée destructrice avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

9.1 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE. NE PAS APPLIQUER PAR AVION (SAUF POUR APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE DE LA SECTION 9.9.2).

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), des pois, des lentilles, du soja, des haricots communs secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soja, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs, du canola ou du soja qui portent le gène Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0)**

9.2 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

9.2.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN CUVE - LE SOJA

LORSQUE LES MÉLANGES EN CUVE DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'herbicide PURSUIT

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT peut être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence de la culture. **L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de **l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**). L'HERBICIDE KAMIKAZE ou l'Herbicide PURSUIT ou supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOJA, DES HARICOTS BLANCS, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE KAMIKAZE ou L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE KAMIKAZE OU L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOJA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec métribuzine (l'HERBICIDE METEOR ou l'herbicide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F ou l'herbicide Lexone^{MD} DF granules dispersables)

Pour le traitement non sélectif et résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, plus hautes que 4 centimètres, dans le soja, appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans le mélange en cuve avec l'HERBICIDE METEOR ou l'herbicide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F ou l'herbicide Lexone DF comme application de pré- semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE STALLION ou l'herbicide Dual^{MC} Magnum^{MD} ou l'HERBICIDE STALLION II ou l'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans le mélange en cuve avec l'HERBICIDE STALLION ou l'herbicide Dual Magnum ou l'HERBICIDE STALLION II ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Utiliser des taux plus élevés l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec metribuzin (l'HERBICIDE METEOR ou l'Herbicide Sencor 75DF, Herbicide à dispersion liquide Sencor 480F ou l'Herbicide Lexone DF)

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer un traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. Des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATEHERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** plus linuron après l'ensemencement mais avant l'émergence de la culture."

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'herbicide Axiom^{MD} DF

Traitement de pré-semis de surface:

Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide Axiom DF dans le mélange en cuve avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Appliquer Axiom DF herbicide granulaire à 68% se dispersant dans l'eau dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence:

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol:

Appliquer ce mélange en cuve dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

9.2.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN CUVE - LE MAÏS

LORSQUE LES MÉLANGES EN CUVE DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE STALLION ou l'herbicide Dual Magnum ou l'HERBICIDE STALLION II ou l'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans le mélange en cuve avec l'**HERBICIDE STALLION** ou l'herbicide Magnum Dual ou l'**HERBICIDE STALLION II** ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. L'utilisation sur le maïs est pour l'**EST DU CANADA SEULEMENT.**"

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs d'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Utiliser des taux plus élevés de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'HERBICIDE STALLION ou l'herbicide Dual Magnum ou l'HERBICIDE STALLION II ou l'herbicide Dual II Magnum plus l'herbicide Aatrex Liquid 480

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans le mélange en cuve avec l'**HERBICIDE STALLION** ou l'herbicide Dual Magnum ou l'**HERBICIDE STALLION II** ou l'herbicide Dual II Magnum à un taux de 1,25 - 1,75 L/ha plus l'herbicide liquide 480 Aatrex à un taux de 2,1-3,1 L/ha comme pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte. NOTE: L'utilisation sur le maïs est pour l'**EST DU CANADA SEULEMENT.**

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Utiliser des taux plus élevés **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'herbicide Primextra II Magnum^{MD}

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles sur le maïs, appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. Ce mélange en cuve requiert l'utilisation d'un agent tensio-actif, l'**ADJUVANT ASTRAL**, Agral 90 ou Ag-Surf. Voir les instructions de mélange pour plus de renseignements.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Utiliser des taux plus élevés **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'herbicide Fieldstar^{MC}

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** plus l'herbicide Fieldstar comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** plus linuron comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WDG

Traitement de pré-semis de surface: L'herbicide Converge 75 WDG peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide Converge 75 WDG doit être mélangé en cuve avec de l'Atrazine quand appliqué comme traitement de surface de pré-semis. Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut être ajouté à l'herbicide Converge Pro et l'herbicide Converge 75 WDG pour la suppression non-sélective de ces mauvaises herbes. Ne pas incorporer.

Traitement de pré-émergence:

L'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WGD peut également être appliqué après l'ensemencement jusqu'avant l'émergence de la récolte. L'atrazine et/ou l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peuvent être mélangés en cuve avec des applications de pré-émergence de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD.

Appliquer l'herbicide Converge Pro à un taux de 165-220 ml par hectare, ou l'herbicide Converge 75 WGD à un taux de 105-140 ml par hectare, mélangé en cuve avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** à un taux de 1,67 L par hectare pour la suppression non-sélective des mauvaises herbes émergées dans un système de gestion de labourage et pour une meilleure suppression du pissenlit avec un système gestion de labourage nul. Un mélange en cuve à trois sens avec l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine + l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut être employé pour obtenir la suppression résiduelle des mauvaises herbes énumérées dans la section de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec l'herbicide Axiom DF

Traitement de pré-semis de surface: Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement Axiom DF dans le mélange en cuve avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE**. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence: L'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol: Appliquer ce mélange en cuve dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

9.3 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée destructrice avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.4 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soja, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux de recommandations « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 0,67 pour cent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pour cent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pour cent consiste en 0,67 litre de l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,67 ou 1,34 pour cent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section "**Équipement d'application**" (5.2).

9.4.1 Restrictions sur le pâturage: Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les cultures qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. LAISSER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE HERBICIDE À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

9.5 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en cuve peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

9.6 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)

Pour la suppression des mauvaises herbes émergées dans tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée. Une application faite trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion d'émerger avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

MÉLANGES EN CUVE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

- 9.6.1 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine)** pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélangé en cuve**" (7.2) pour plus de précisions.
- 9.6.2 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE avec bromoxynil (HERBICIDE BUCK ou Pardner)** pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélangé en cuve**" (7.2) pour plus de précisions.
- 9.6.3 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'**HERBICIDE KAMIKAZE** ou l'**Herbicide PURSUIT** pour le soja avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0)]. L'**HERBICIDE KAMIKAZE** ou l'**Herbicide PURSUIT** supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** ou l'**Herbicide PURSUIT**.

SEULS LE SOJA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE KAMIKAZE OU L'HERBICIDE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ L'HERBICIDE KAMIKAZE OU L'HERBICIDE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOJA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

- 9.6.4 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé et sucré (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de grandes cultures (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélangé en cuve**" (7.2) pour plus d'informations.
- 9.6.5 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'**HERBICIDE CANUCK** ou l'**herbicide Buctril M** pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à

chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge tracante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau avant le semis. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélangé en cuve**" (7.2) pour plus de renseignements.

9.6.6 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec les formulations amine de MCPA pour **les lentilles et les pois chiches** avant le semis. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélangé en cuve**" (7.2) pour plus de renseignements.

9.6.7 **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE plus l'HERBICIDE MPOWER EXTRA** dans des situations de pré-semis, le **blé et l'orge** peuvent être semés après un minimum de 24 heures après l'application. Se référer au tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE mélange en cuve**" pour plus de renseignements (la section 7.2).

9.6.8 On peut appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** avec l'herbicide Banvel II, avant le semis, pour **le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, et le maïs cultivé seulement (ne pas appliquer avant de semer le maïs sucré)**. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** mélangé en cuve" (7.2) pour plus d'informations.

9.7 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.8 RÉNOVATIONS DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ai levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.9 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.10 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaires vulgaires et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés Roundup Ready), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soja (incluant les variétés Roundup Ready), et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES. Une application avant la récolte aux variétés de canola (colza) et de soja Roundup Ready va fournir une suppression des mauvaises herbes seulement.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,67 à 3,33 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Guides pour la période d'application avant la récolte**" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

9.10.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	DIRECTIVES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés Roundup Ready)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15% du fond) sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOJA (incluant les variétés Roundup Ready)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: (APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que NewAgco Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, NewAgco Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linare vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et pour la gestion de la récolte, l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut être appliqué avant la récolte des pois chiches, des lupins secs et des fèves à petits grains (sèches). NE PAS appliquer aux récoltes destinées à la production de semences.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité des grains ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour de plus amples renseignements, voir les directives ci-dessus. Un intervalle avant la récolte de 7 jours est requis.

DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISIBLES
POIS CHICHES	Moins de 30	<ul style="list-style-type: none">• Les tiges vont du vert au brun;• Les gousses sont mûres (jaune à brun);• 80% - 90% des feuilles originales sont tombées.
LUPINS SECS		
FÈVEROLES À PETITS GRAINS (SÈCHES)		

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

9.10.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES (incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN C.-B.)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

- 1 L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).
- 2 L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 3 Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Consulter les lignes directrices générales et précautions pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 (Zones tampons de pulvérisation).

MODE D'EMPLOI

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la liniaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laitron des champs tout au long de la saison. **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soja. Ne pas traiter des fourrages. **NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.**

Le traitement à l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE devrait être appliqué à une dose par hectare de 1,67 litres mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte » (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour suppression plus efficace, le chardon des champs et le laitron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton.

L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.11 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

FEUILLUS	
Caragana	<i>Caragana spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp</i>
Oliviers de Russie	<i>Elaeagnus spp.</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>
Frêne	<i>Fraxinus spp.</i>
Lilas	<i>Syringa spp</i>
Orme	<i>Ulmus spp</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Saule	<i>Salix spp.</i>
Sorbier	<i>Sorbus spp.</i>
CONIFÈRES	
Épinette	<i>Picea spp.</i>
Genévrier	<i>Juniperus spp.</i>
If	<i>Taxus spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Sapin	<i>Abies spp.</i>

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.12 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section "**Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application**" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	APPLICATION			
	TAUX	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Abricots, Cerises (douces/aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	1,5 – 8 L/ha	30	3	Annuelles et vivaces
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1): aucun			
Pommes, Raisins	TAUX (Mélange en réservoir)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
	HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE 1,5 – 8 L/ha + Simazine 2,0 – 4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
<ul style="list-style-type: none"> • Suppression durant la saison entière (pré- émergence). • Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. • Se conformer aux restrictions plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. • NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. • Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep^{MD}, Nine-T^{MD} ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex^{MD}. 				

CULTURES	APPLICATION			
	TAUX	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Raisins	1,5 – 8 L/ha	14	3	Annuelles et vivaces
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
	<ul style="list-style-type: none"> Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter. Supprimer les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans 			
Bleuets cultivés (en corymbe)	1,87 – 3,73 L/ha	30	1	Chiendent
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. 			
Bleuets nains	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	Appliquer seulement lorsque les plants sont non en production	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer en jet dirigé à mi-été lorsque les plants ne sont pas en production. Consulter section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées 			
Avelines, Noisettes (plantations établies))	1,5 – 2,33 L/ha	14	-	Annuelles
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. 			
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de Siebold	1,5 – 8 L/ha	-	2	Annuelles et vivaces
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1):			
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée destructrice. Diluer dans 200- 300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (Consulter la section "Applicateurs à humectation", 9.12). 			

CULTURES	APPLICATION			
	TAUX	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Canneberges	Solution à 13,4% (0,62L de HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1): <ul style="list-style-type: none"> Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (Consulter section 9.12). 			
Fraises	Solution à 0,67-1,34% (application localisée) Solution à 22% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1): <ul style="list-style-type: none"> Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les section 8.1 et 8.2). Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés. Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation. 			
Betteraves sucrières	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutas spp.
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1): <ul style="list-style-type: none"> Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison. Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés 			
Asperges	0,83 – 1,67 L/ha	7	1	Ivraie semée à l'automne
	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1): <ul style="list-style-type: none"> Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperges. 			

CULTURES INTENSIVES À COURTE ROTATION DE PEUPLIERS (*Populus spp*)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en pulvérisation directe dans les cultures intensives à courte rotation établies de peupliers (*Populus spp.*)

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE, LA PULVÉRISATION, LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DU TRONC, LES BRANCHES OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE peut être pulvérisé avant la plantation ou s'appliquer en arrosage dirigé dans les cultures intensives à courte rotation établies. Appliquer l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** jusqu'au taux de 8 L/ha dans 50 – 100 L d'eau ou 150 – 300 L/ha pour la suppression du chiendent par voie terrestre seulement. Les applications du produit peuvent être faites de 1 à 3 fois par année pendant l'établissement de la plantation tout en ne dépassant pas la limite de 8 L/ha par année. Des pulvérisateurs munis d'un écran de protection doivent être utilisés lors de la vaporisation de la solution par arrosage dirigé. Laisser de 6 à 8 semaines d'intervalle entre les pulvérisations. Appliquer le produit sur des mauvaises herbes en croissance active.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: (GINSENG NORD-AMÉRICAIN)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que NewAgco Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, NewAgco Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

**9.13 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF
APPLICATEURS À HUMECTATION**

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soja, les haricots communs secs, les vergers, les raisins, et les plantations de canneberges (atocas), bleuets nains et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir des meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient des meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**
- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**
- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**
- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influencer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure**
- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

Appareils à rouleau – Mélanger 0,33 à 0,67 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 0,57 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 22 pour cent.

10.1 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE: Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

10.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)		
Herbes annuelles et à feuilles larges	1,5 – 2,33	50 -100	0,67	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaises herbes en pleine croissance.
Vivaces				
Chiendent	1,67	50 - 300	0,67	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaises herbes en pleine croissance.
	3,17 – 4,67	50 - 300	1,34	
Chardon des champs (stade du bouton)	3,17 – 4,67	100 - 300	1,34	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (Consulter section 8.2.2) Taux supérieur pour supprimer à long terme les infestations graves. Consulter section 10.2.2 pour instructions concernant la salicaire commune. L'été jusqu'à la fin de l'automne préférablement.
Salicaire commune	4	300 - 600	0,67-1,34 (solution à 22% pour les appareils à humectation)	
Autres vivaces	4,67 - 8	100 - 300	1,34	
Broussailles et arbres				
Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'Ouest, saule,	2 - 4	100 - 300	0,67 – 1,34	<ul style="list-style-type: none"> L'été jusqu'au début de l'automne (Consulter la section 10.2). Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne. En automne préférablement.
Érable, framboisier/ronce remarquable, aulne	4	100 - 300	1,34	

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	
	TAUX*(L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)		
Rénovation du gazon				
Mauvaises herbes annuelles et vivaces	1,67 - 8	100 - 300	0,67 – 1,34	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les vivaces, utiliser le taux supérieur de la gamme.
<p>Les abords des Chemins (largeur de 1-2m à côté des chemins)</p> <p>Mauvaises herbes annuelles (consulter les sections des mélanges en cuve de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes supprimées)</p>	<p>0,5 – 0,67 HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE + 1,25 – 2,5 L Vanquish^{MD}</p> <p>OU</p> <p>0,5 – 0,67 HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE + 0,30 L Vanquish + 1,2 L 2,4-D amine 500</p>	25-150	-	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la section 7.1 pour les taux spécifiques des mauvaises herbes annuelles. • Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. • Ne pas appliquer à l'eau stagnante.
<p>Suppression résiduelle Annuelles et vivaces mauvaise herbes (Le composant simazine de ce mélange en cuve supprime avant la levée tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.)</p>	<p>1,67 – 8 HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE + 4,0 -9,0 L Simadex Simazine fluide</p>	200-400	-	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. Seulement une application par année. • Utiliser selon les instructions plus les restrictives de chaque étiquette. • Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence ex. 2, 0 à 4,5 kg simazine/ha.

* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

10.3 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour toute suppression subséquente, suivre un programme herbicide approuvé sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.3.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 4 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.3.2 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. **HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire commune. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.4 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

10.5 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la section "**Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles**" (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections "**Mauvaises herbes supprimées**" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux parties souterraines de la plante.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.6 APPLICATIONS PAR INJECTION – pour tous usages sur les terres non- agricoles

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

Aulne	<i>Alnus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>
Cèdre	<i>Thuja spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>
Douglas Taxifolié	<i>Pseudotsuga spp.</i>
Érable*	<i>Acer spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Saule	<i>Salix spp.</i>

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié.

10.7 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance (cambium), qui a besoin d'être traitée. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce.

Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte pousse de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "**Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles**" (10.5).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser l'**HERBICIDE DESTROYER 540 GLYPHOSATE** ou les herbicides du même groupe 9 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 ou à www.agracity.com

ASTRAL^{MC}, BUCK^{MD}, CANUCK^{MD}, CLOBBER^{MD}, DESTROYER^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, METEOR^{MD}, MPOWER^{MD}, QUIZ^{MD}, and STALLION^{MD} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales. ^{MD/MC} Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs détenteurs respectifs.